

PRIMEUR

DÉCEMBRE 2025 N°6

Résultats économiques des exploitations en 2024

Des résultats économiques agricoles en retrait en 2024 pour la seconde année consécutive

En 2024, l'excédent brut d'exploitation (EBE) des exploitations agricoles – toutes orientations de production confondues – recule de 9,4 % en euros constants par rapport à 2023, année déjà marquée par un fort repli (- 25,7 %) après le pic de 2022. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de faibles récoltes en raison des conditions climatiques, en particulier pour les céréales et la viticulture, et de baisse des prix pour de nombreuses productions végétales, et ce malgré un léger repli des charges. À 61 640 euros en 2024, l'EBE moyen par ETP non salarié revient ainsi à son niveau de la période 2017-2020, qui avait précédé les deux années consécutives de fortes hausses en 2021 et 2022.

Le résultat courant avant impôt (RCAI) par équivalent temps plein non salarié recule également en 2024 pour s'établir à 29 410 euros, soit une baisse de 19,9 % en euros constants sur un an. Le solde disponible par équivalent temps plein non salarié s'établit quant à lui à 22 930 euros, en baisse de 23,3 % par rapport à 2023 en euros constants.

Le repli des résultats économiques en 2024 concerne essentiellement la viticulture, les grandes cultures et les élevages de granivores, tandis que les productions fruitières et les exploitations d'élevages herbivores voient leurs résultats s'améliorer.

Les résultats économiques des exploitations agricoles baissent pour la seconde année consécutive en 2024, sous l'effet d'une baisse de la production

En 2024, la production moyenne de l'exercice des exploitations agricoles s'élève à 259 990 euros, soit une baisse de 4,9 % par rapport à 2023 (*méthodologie*). Prolongeant celle constatée en 2023 (- 6,9 %), cette diminution de la production s'explique principalement par la conjonction de nouvelles baisses de prix pour de nombreuses productions végétales et par de très faibles récoltes liées aux conditions climatiques (notamment pour les céréales et la viticulture).

Après deux années consécutives de hausse et un niveau moyen

record atteint en 2023, le total des charges se replie légèrement en 2024 (- 1,3 %) et atteint une moyenne de 260 970 euros par exploitation. Pour autant, le niveau des charges reste élevé, supérieur de 31,7 % (en euros courants) à la moyenne quinquennale observée entre 2017 et 2021. Entre 2023 et 2024, les consommations intermédiaires diminuent de 4,3 % : elles reculent pour les engrais et amendements (- 30,0 %), l'alimentation animale (- 7,2 %) et les carburants et lubrifiants (- 5,4 %), mais croissent pour les semences et plants (+ 8,7 %) et les produits phytosanitaires (+ 4,4 %). Les charges d'assurance augmentent de 5,7 %, de même que les charges de personnel (+ 3,1 %).

Au total, les résultats économiques des exploitations agricoles sont de

nouveau en retrait en 2024, après un fort recul en 2023. L'excédent brut d'exploitation (EBE) des exploitations agricoles – toutes orientations de production confondues – s'élève en moyenne à 61 640 euros par équivalent temps plein (ETP) non salarié. Il recule ainsi de 7,5 % (- 9,4 % en euros constants) par rapport à 2023, et revient au niveau moyen de la période 2017-2020 (en euros constants), qui avait précédé deux années consécutives de fortes hausses en 2021 et 2022.

8,8 % des exploitations enregistrent un EBE négatif, proportion qui a augmenté de 1,5 point par rapport à 2023 et qui a plus que doublé depuis 2022 (3,5 %). Un tiers des exploitations avec un EBE négatif en 2024 (soit 2,9 % de l'ensemble des exploitations) était déjà dans cette situation en 2023.

Le résultat courant avant impôt (RCAI) moyen par équivalent temps plein non salarié recule quant à lui de 18,2 % en 2024 (- 19,9 % en euros constants) pour s'établir à 29 410 euros, tout comme le solde disponible moyen par équivalent temps plein non salarié, qui diminue de 21,7 % (- 23,3 % en euros constants) à 22 930 euros. Le repli des résultats économiques en 2024 concerne essentiellement la viticulture, les grandes cultures et les élevages de granivores, tandis que les productions fruitières et les exploitations spécialisées en herbivores voient leurs résultats s'améliorer en moyenne (tableau 1).

Une seconde année consécutive de forte baisse des résultats économiques en grandes cultures

Après une année 2023 en forte baisse qui faisait suite à deux années de forte hausse de leurs résultats économiques, la filière des céréales, des oléagineux et des protéagineux (COP) enregistre en 2024 une nouvelle dégradation de sa situation économique. Cette dégradation s'explique par une baisse de la production (- 14,2 %), en raison d'un recul des surfaces et d'une forte chute des rendements, conséquence d'une pluviométrie excessive, et par une baisse plus limitée des charges (- 6,3 %). La valeur ajoutée baisse de 34,6 %. Rapportés

au nombre d'ETP non salarié, l'EBE moyen recule de 18,3 % (- 19,9 % en euros constants) et le RCAI moyen chute de 75,1 % (- 75,6 % en euros constants), ces indicateurs atteignant des niveaux parmi les plus faibles des trente dernières années. 39,8 % des exploitations céréalières connaissent une baisse de leur EBE par ETP non salarié supérieure à 30 % et près de la moitié des exploitations céréalières affichent un RCAI négatif en 2024. Les exploitations spécialisées en COP présentent structurellement un niveau moyen d'investissement plus faible que la plupart des autres Otex. Cet écart est accentué en 2024 par le fort recul de l'investissement dans ces exploitations (20 390 euros en moyenne par exploitation, soit - 35,4 % par rapport à 2023).

La filière des « autres grandes cultures » enregistre également des résultats en retrait par rapport à 2023, mais de manière moins marquée. Les exploitations de cette filière sont pénalisées par la chute des cours de la betterave sucrière, malgré une récolte en hausse par rapport à 2023 ; nombre d'entre elles sont aussi affectées par les faibles récoltes de céréales. Ces facteurs combinés contribuent au recul des résultats économiques de la filière : la valeur ajoutée moyenne diminue de 11,3 %, l'EBE moyen par ETP non salarié de 12,9 % (- 14,7 % en euros constants) et le RCAI moyen par ETP non salarié de 20,5 % (- 22,2 % en euros constants).

37,4 % des exploitations spécialisées en « autres grandes cultures » voient leur EBE par ETP non salarié baisser de plus de 30 %.

Des résultats viticoles 2024 de nouveau en nette baisse

En 2024, des conditions climatiques défavorables ont provoqué une baisse significative des récoltes viticoles pour tous les types de vins et tous les bassins, avec des chutes particulièrement importantes dans le Bordelais, en Champagne, en Alsace et dans les Charentes. Le fort recul de la production de l'exercice (- 14,4 %) et la baisse plus limitée des charges (- 2,1 %) entraînent une nette dégradation de la valeur ajoutée, de 22,9 %. Rapportés au nombre d'ETP non salarié, l'EBE chute fortement, de 32,9 % (- 34,3 % en euros constants), et le RCAI de 49,2 % (- 50,2 % en euros constants), ces indicateurs atteignant des valeurs parmi les plus basses depuis trente ans. 70,7 % des structures viticoles constatent une baisse de leur EBE par ETP non salarié en 2024, et 51,6 % une chute de plus de 30 % sur un an. En 2024, un peu moins d'un cinquième des exploitations viticoles affichent un EBE négatif et un tiers un RCAI négatif. Le niveau moyen d'investissement recule d'un peu plus de 20 % par rapport à 2023. Sur un an, la situation patrimoniale s'est légèrement dégradée en viticulture, avec un niveau moyen de 767 200 euros en 2024 en baisse de 2,2 %.

Tableau 1
Principaux indicateurs et évolutions

Orientation	EBE par ETP non salarié			RCAI par ETP non salarié		
	2024	Évolution 24/23 en € courants	Évolution 24/23 en € constants	2024	Évolution 24/23 en € courants	Évolution 24/23 en € constants
	(en €)	(en %)	(en %)	(en €)	(en %)	(en %)
Céréales et oléoprotéagineux	32 967	- 18,3	- 19,9	2 698	- 75,1	- 75,6
Autres grandes cultures	90 020	- 12,9	- 14,7	52 651	- 20,5	- 22,2
Maraîchage	68 682	- 4,7	- 6,6	39 653	- 8,5	- 10,4
Horticulture	52 670	10,7	8,4	37 255	13,2	10,8
Viticulture	57 813	- 32,9	- 34,3	29 676	- 49,2	- 50,2
Fruits et autres cultures permanentes	58 815	18,9	16,4	32 002	32,5	29,8
Bovins lait	80 556	8,8	6,5	40 996	7,5	5,3
Bovins viande	49 243	8,3	6,1	24 666	11,4	9,2
Bovins mixtes	73 529	2,3	0,2	34 601	- 5,3	- 7,2
Ovins et caprins	42 843	6,8	4,6	20 170	10,4	8,2
Porcins	157 358	- 5,8	- 7,7	92 752	- 15,2	- 17,0
Volailles	87 181	- 5,9	- 7,8	43 013	- 10,9	- 12,7
Polyculture, polyélevage	56 430	- 4,5	- 6,5	21 937	- 17,3	- 19,0
Ensemble	61 641	- 7,5	- 9,4	29 405	- 18,2	- 19,9

Note de lecture : les résultats 2024 sont des moyennes par exploitation, calculées sur échantillon 2024 complet. Les évolutions sont calculées sur des échantillons d'exploitations 23-24 constants (Méthodologie).
Champ : France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion.
Source : Agreste – Rica, résultats 2023 et 2024

Une bonne tenue des différents indicateurs de résultats pour les éleveurs de bovins lait et viande en 2024

Après trois années consécutives de recul, la collecte française de lait de vache se redresse en 2024, grâce à des conditions de pâturage favorables et des prix des compléments alimentaires plus intéressants. Cette conjoncture favorable s'accompagne d'une amélioration des résultats des exploitations spécialisées en bovins lait. Du fait notamment d'une production de l'exercice augmentant davantage que les charges (+ 3,1 % contre + 2,2 %), tous les indicateurs de résultat affichent une évolution positive sur un an : + 10,2 % pour la valeur ajoutée, + 8,8 % pour l'EBE par ETP non salarié (+ 6,5 % en euros constants) et + 7,5 % pour le RCAI par ETP non salarié (+ 5,3 % en euros constants). Ainsi, seuls 7,7 % des élevages de bovins lait affichent un RCAI négatif en 2024 et plus de la moitié (52,3 %) enregistrent une hausse de leur EBE par ETP non salarié.

En 2024, les exploitations spécialisées en bovins viande enregistrent une hausse de la production de l'exercice de 4,7 % et une quasi stabilité des charges (+ 0,8 %). La valeur ajoutée des élevages de bovins viande progresse d'un tiers, tandis que l'EBE par ETP non salarié augmente plus modérément (+ 8,3 %, soit + 6,1 % en euros constants), tout comme le RCAI par ETP non salarié (+ 11,4 %, soit + 9,2 % en euros constants). Seuls 3,5 % des élevages spécialisés en bovins viande affichent en 2024 un EBE négatif, et plus d'un tiers d'entre eux enregistrent une progression de plus de 20 % de leur EBE par ETP non salarié. 76,4 % des élevages de bovins viande ont investi en 2024.

Des résultats économiques en repli pour les élevages de granivores

Après trois années consécutives de recul, les abattages de porcins se stabilisent en volume en 2024. Après les niveaux très élevés de 2023, le cours du porc fléchit. La production moyenne de l'exercice des élevages porcins diminue de 5,4 %, tandis que les charges, très élevées dans cette filière (798 050 euros en moyenne en 2024), enregistrent également une

baisse, mais de moindre ampleur (- 3,7 % sur un an). Il en résulte un léger fléchissement de la valeur ajoutée (- 2,5 %), et une diminution de 5,8 % de l'EBE par ETP non salarié (- 7,7 % en euros constants) et de 15,2 % du RCAI par ETP non salarié (- 17,0 % en euros constants). Près de 60 % des élevages porcins connaissent une baisse de leur EBE par ETP non salarié en 2024. Toutefois, cet indicateur reste supérieur de plus de 40 % à sa moyenne des dix dernières années (en euros constants). En raison de l'importance des équipements nécessaires, la filière porcine est celle qui présente le niveau moyen d'investissement le plus élevé (112 640 euros en moyenne), près de 80 % des élevages de porcs ayant par ailleurs investi en 2024. Ce haut niveau d'investissement est financé par un niveau moyen de dettes élevé (622 700 euros en 2024, + 3,6 %), atteignant 58,0 % du total du bilan moyen, ce qui induit structurellement de fortes charges financières. Sur un an, le patrimoine moyen des structures porcines a progressé de 5,7 % et atteint 1 074 310 euros en 2024.

Les abattages de volailles de chair se redressent en 2024, après les épizooties d'Influenza aviaire. Les filières du poulet et du canard se distinguent par leur dynamisme : la première est portée par une consommation soutenue, tandis que la seconde bénéficie des plans de vaccination. Les abattages de dindes, quant à eux, augmentent plus timidement et restent nettement en deçà des niveaux moyens observés avant 2023. Cette conjoncture plus favorable induit une hausse de 1,5 %

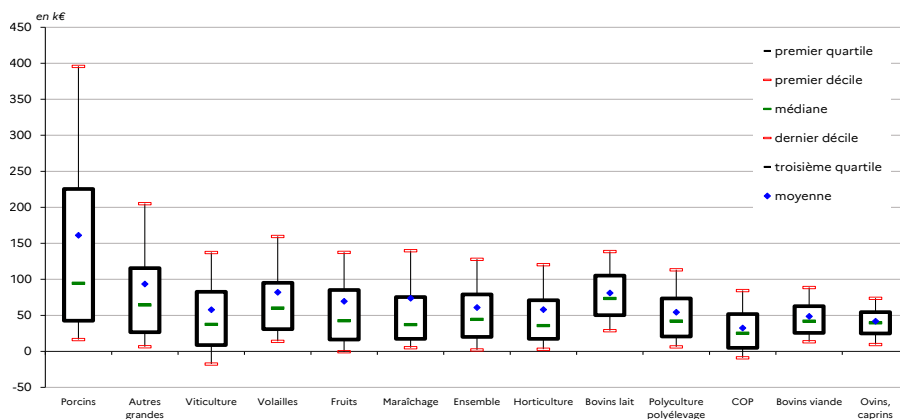
de la production de l'exercice des élevages de volailles. Le total des charges progresse, quant à lui, de 1,9 % en moyenne en 2024. Contrairement à la valeur ajoutée, qui augmente de 2,1 % sur un an, l'EBE par ETP non salarié recule de 5,9 % (- 7,8 % en euros constants) et le RCAI par ETP non salarié de 10,9 % (- 12,7 % en euros constants), en raison notamment d'une diminution des aides reçues par les exploitations (recul global de 70 % des aides hors PAC), consécutive à l'amélioration de la situation sanitaire, et d'une forte hausse des dépenses de personnel (+ 21,1 %) liée à une reprise d'activité au sein de la filière. 60,3 % des élevages spécialisés en volailles voient leur EBE par ETP non salarié baisser en 2024, et près de 30 % perdent même plus de 30 %. La filière volailles présente un niveau d'investissement moyen par exploitation de 39 280 euros ; 75,9 % des élevages de volailles ont investi en 2024. Le montant moyen de l'endettement est en baisse de 2,1 % entre 2023 et 2024 pour aboutir à 372 020 euros, soit 65,9 % du total du bilan moyen de ces structures.

D'importantes disparités de résultats entre exploitations

Au-delà des résultats moyens sur l'ensemble des exploitations, la distribution des résultats en 2024 montre d'importantes disparités de situations. La moitié des exploitations a un excédent brut d'exploitation par ETP non salarié inférieur à 44 530 euros (*graphique 1*). Pour 10 % des exploitations, l'EBE par actif non

Graphique 1

Dispersion de l'EBE par ETP non salarié par orientation en 2024, en milliers d'euros



Champ : France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion.
Source : Agreste – Rica, résultats 2024

salarié est en-deçà de 2 020 euros (premier décile). À l'inverse, en haut de la distribution, un autre dixième des exploitations (dernier décile) a un EBE par ETP non salarié supérieur à 127 930 euros, soit un rapport interdécile (dernier décile/premier décile) de 63,2. La dispersion s'observe à la fois entre les différentes orientations productives, mais aussi au sein de chacune d'entre elles, avec de grandes différences de dispersion des résultats selon la filière (la dispersion de l'EBE par actif non salarié est, par exemple, bien plus faible dans les élevages d'herbivores que dans ceux de porcins).

Une forte variabilité temporelle des résultats pour les productions végétales et les élevages de porcins

À la dispersion importante des situations à une date donnée s'ajoute une variabilité importante

dans le temps. Depuis 2005, l'EBE par ETP non salarié connaît de fortes variations pour les céréales, les oléoprotéagineux, les cultures industrielles et les exploitations en polyculture-polyélevage. Celles-ci s'expliquent notamment par les fortes fluctuations des prix sur les marchés mondiaux et les épisodes climatiques exceptionnels qui affectent de plus en plus souvent les récoltes. Pour les mêmes raisons, les résultats des autres productions végétales (la viticulture, l'arboriculture et, dans une moindre mesure, le maraîchage) peuvent également varier d'une année sur l'autre, mais, bien souvent, dans des proportions moindres. En production animale, les cycles sont particulièrement marqués pour les élevages porcins, avec des cours mondiaux de la viande porcine très sensibles à la confrontation saisonnière de l'offre et de la demande mondiales. Le faible taux de marge (rapport entre l'EBE et le chiffre d'affaires) caractérisant cette filière amplifie

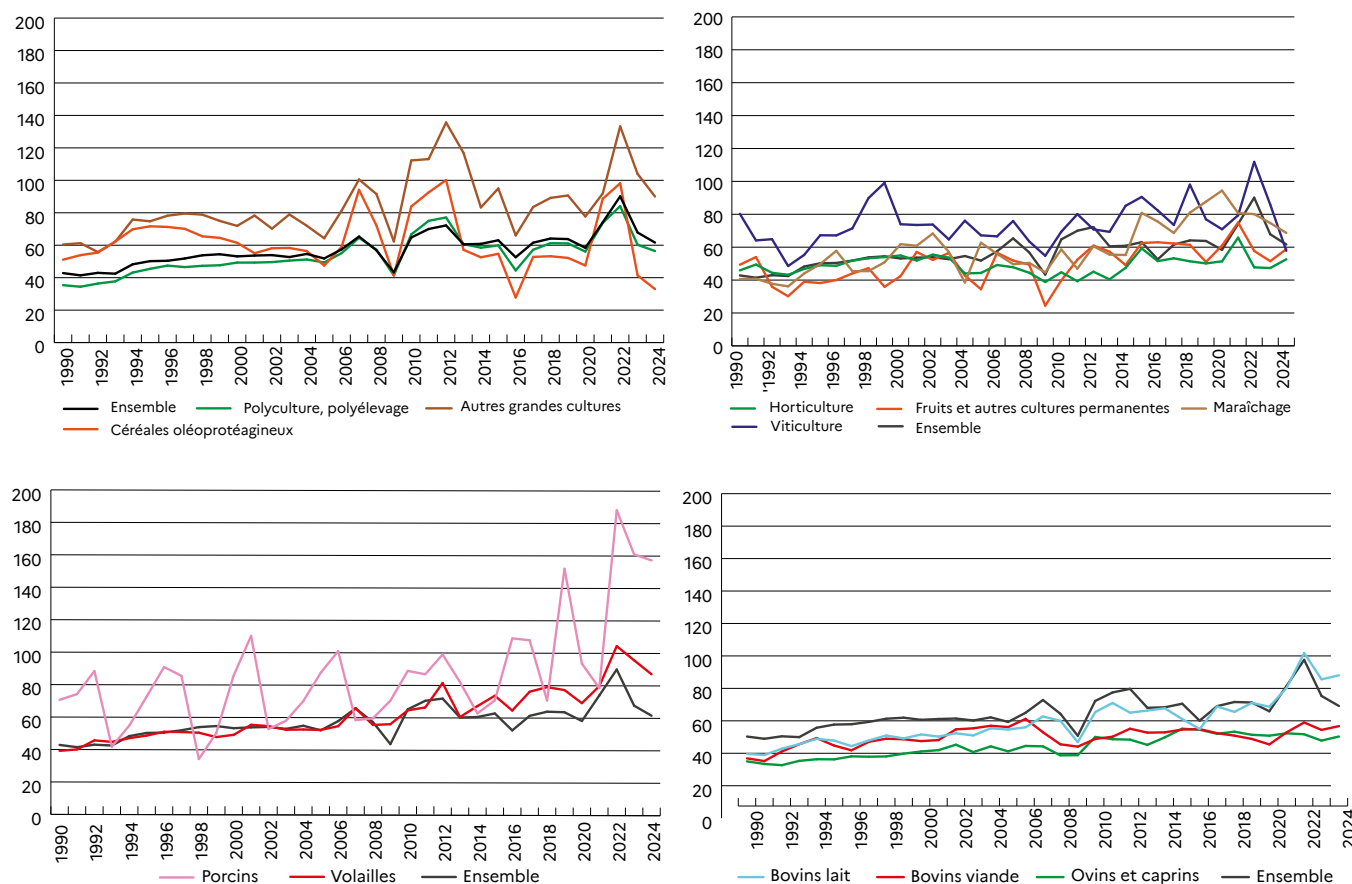
l'impact de la fluctuation des prix au niveau du résultat. Les résultats des filières bovines, ovines et caprines connaissent des évolutions nettement moins marquées (*graphiques 2 et 3*).

La dispersion des résultats a tendance à augmenter en période de hausse des prix des productions agricoles et des consommations intermédiaires et, à l'inverse, à diminuer en phase de contraction des prix. La dispersion s'est ainsi beaucoup accrue entre 2005 et 2007 puis entre 2009 et 2012 (*graphique 4*). Entre 2013 et 2020, la dispersion a été relativement stable. Elle a fortement augmenté entre 2020 et 2022 avant de décroître depuis. L'écart entre le troisième et le premier quartile s'établit à 59 100 euros en 2024, en baisse de 6,4 % par rapport à l'année précédente.

Cet écart demeure tout de même 7,0 % plus élevé que la moyenne calculée sur la dernière décennie (2014-2023).

Graphique 2

Évolution de l'EBE par ETP non salarié par orientation productive, en milliers d'euros 2024*



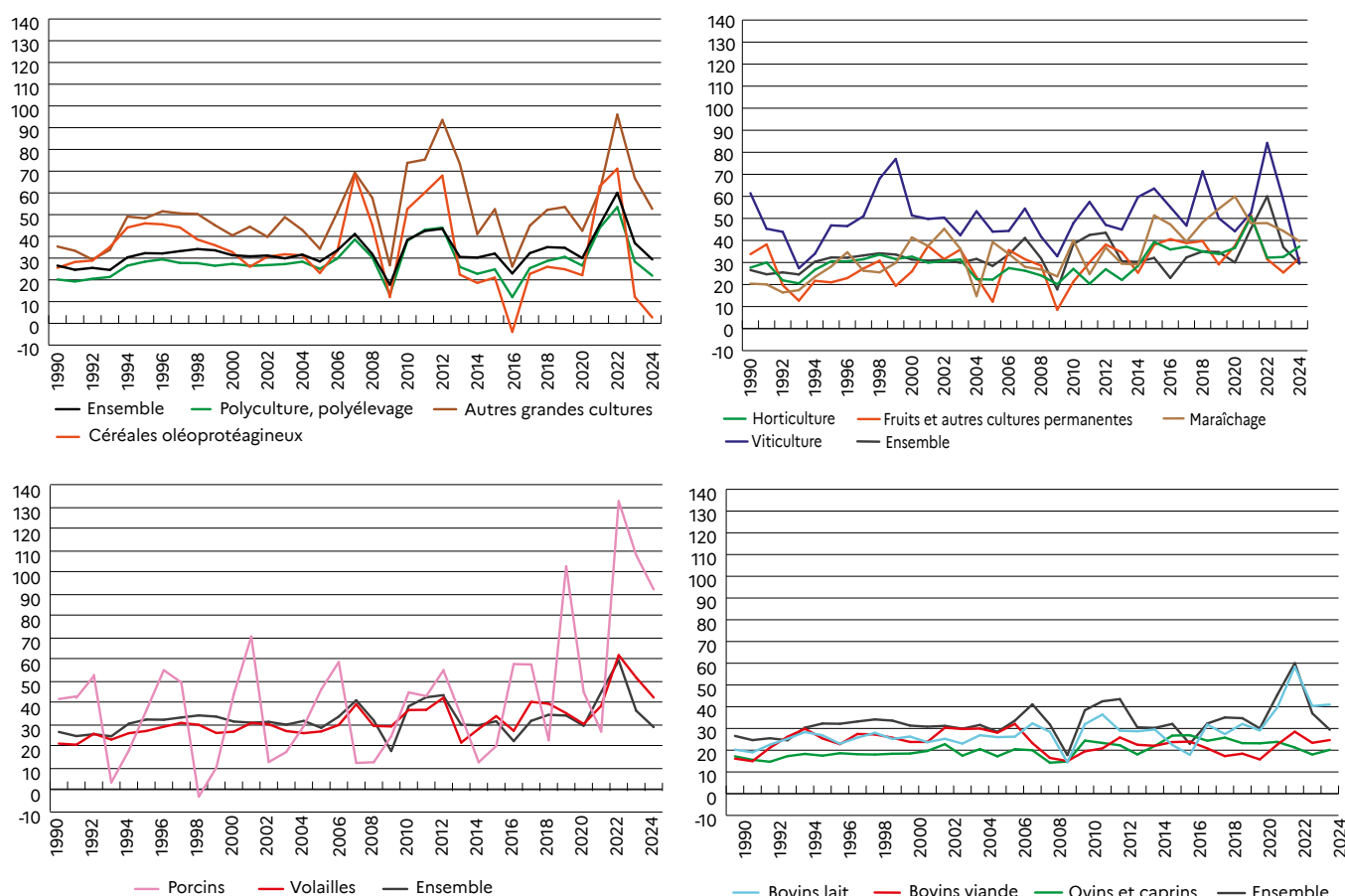
* Données en euros constants de 2024, calculées sur des échantillons complets d'exploitations par année (*méthodologie*).

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2020, puis France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion à partir de 2021.

Source : Agreste – Rica, résultats 1990 à 2024

Graphique 3

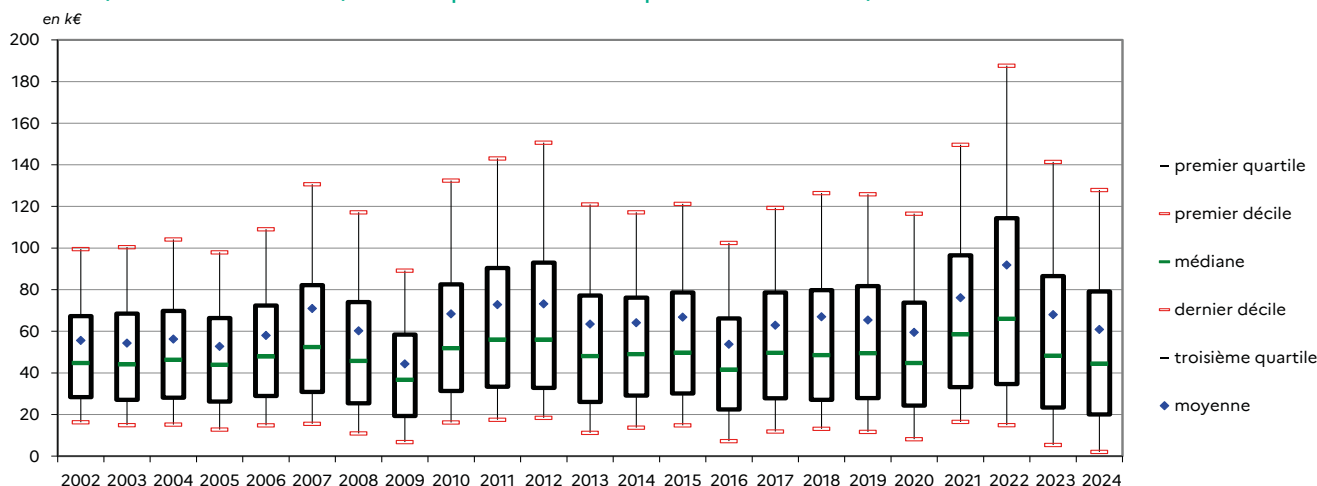
Évolution du RCAI par ETP non salarié par orientation productive, en milliers d'euros 2024*



* Données en euros constants de 2024, calculées sur des échantillons complets d'exploitations par année (méthodologie).
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2020, puis France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica, résultats 1990 à 2024

Graphique 4

Évolution, entre 2002 et 2024, de la dispersion de l'EBE par ETP non salarié, en milliers d'euros 2024*



* Données en euros constants de 2024, calculées sur des échantillons complets d'exploitations par année (méthodologie).
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2020, puis France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica, résultats 1990 à 2024

Les subventions d'exploitation en 2024

En 2024, le montant moyen de subventions s'établit à 38 610 euros par bénéficiaire (tableau 2), montant quasi stable par rapport à 2023 (-0,4 %). Les

augmentations sur un an des aides de la Politique agricole commune (PAC) (+1,0 % pour le premier pilier et +4,6 % pour le second) viennent compenser la forte baisse des montants relevant des dispositifs hors PAC (-19,6 %). Ce recul des aides hors PAC s'explique

notamment par la réduction des indemnités liées à la grippe aviaire, consécutive à l'amélioration de la situation sanitaire (grâce notamment à des mesures de vaccination), et par la diminution des indemnités liées aux épisodes de gel (montants dus au

titre des campagnes 2021 à 2023) et de sécheresse (pour 2022 et 2023). Le recul s'explique également, dans une moindre mesure, par une amélioration du classement des allègements de charges, qui a été opérée à l'occasion du RICA 2024 (*méthodologie*).

Un nouveau repli du solde disponible en 2024

Le solde disponible par actif non salarié, obtenu en retranchant de

l'EBE les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant, atteint en 2024 une moyenne de 22 930 euros, soit une diminution de 21,7 % (- 23,3 % en euros constants sur un an). Il s'agit de la seconde année consécutive de baisse, après un fort recul l'an passé de plus de 40 %, le solde disponible retrouvant ainsi un niveau moyen sensiblement équivalent à celui qui prévalait avant les années 2021-2022,

marquées par de fortes hausses et des niveaux record (*graphique 5*).

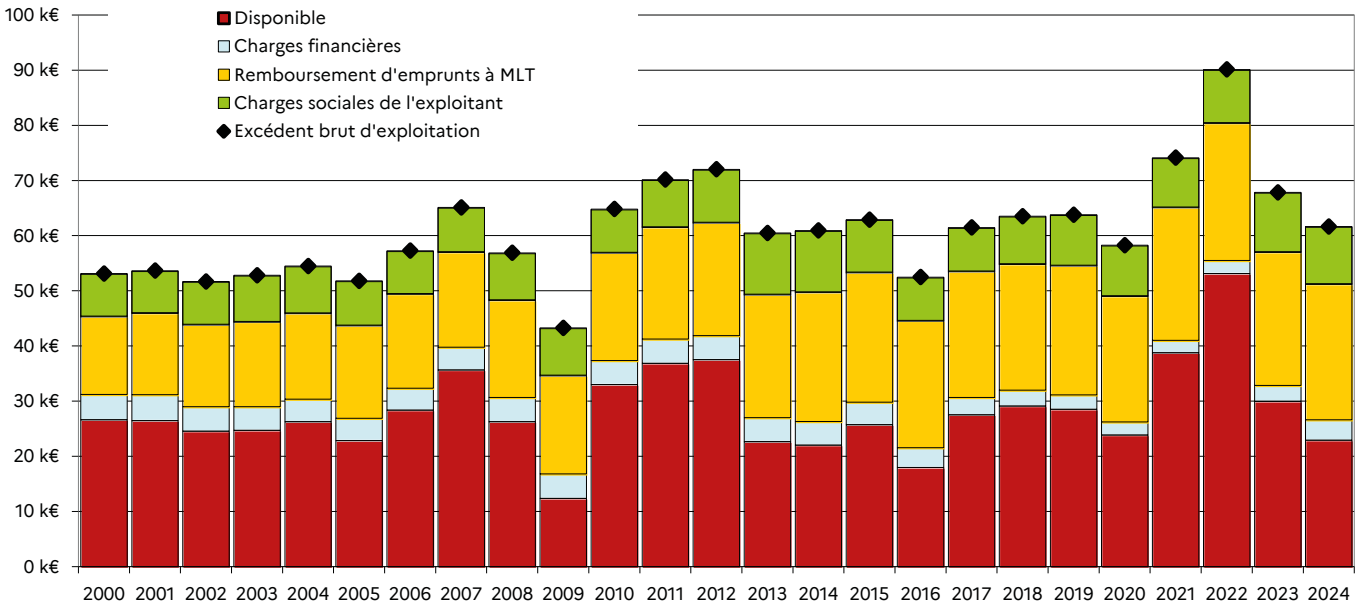
Compris entre - 700 euros pour la filière céréales et oléoprotéagineux et 74 680 euros pour la filière porcine, le solde disponible par actif non salarié moyen varie fortement selon les productions, en lien avec la situation conjoncturelle et les caractéristiques structurelles propres à chaque orientation productive.

Tableau 2
Principales caractéristiques des subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires par orientation productive

Orientation technique	Part de bénéficiaires de subventions (en %)	Par bénéficiaire d'au moins une subvention							
		Montant total de subvention d'exploitation (en €)	Évol. (%) 24/23	dont premier pilier (en €)	Évol. (%) 24/23	dont second pilier (en €)	Évol. (%) 24/23	dont autres aides (en €)	Évol. (%) 24/23
Bovins mixte	100,0	60 186	1,8	43 484	1,2	15 030	6,6	1 673	- 17,8
Bovins viande	99,7	52 356	- 0,9	35 807	- 1,5	14 479	4,3	2 070	- 20,9
Ovins, caprins	99,8	49 103	- 1,4	30 425	- 1,1	16 097	4,0	2 581	- 32,1
Granivores mixte	99,3	44 672	- 8,4	34 295	0,5	6 018	14,0	4 360	- 51,6
Polyculture polyélevage	96,7	44 636	0,1	33 383	0,9	7 971	2,9	3 281	- 13,5
Bovins lait	100,0	44 276	0,5	31 269	0,1	10 724	6,3	2 283	- 16,2
Ensemble	91,4	38 613	- 0,4	27 449	1,0	8 039	4,6	3 126	- 19,6
Fruits	86,9	38 285	- 8,9	21 785	2,1	5 511	6,1	10 988	- 28,0
COP	99,8	35 985	1,6	30 521	1,0	4 318	3,4	1 145	12,6
Autres grandes cultures	99,0	35 230	- 0,4	28 861	- 0,4	3 922	- 3,9	2 447	5,5
Porcins	82,3	24 816	- 4,1	20 028	6,9	2 676	- 23,6	2 113	- 42,4
Maraîchage	72,4	22 909	9,5	8 332	6,0	1 810	21,1	12 767	10,6
Volailles	78,9	21 074	- 32,2	13 897	6,4	2 987	- 21,1	4 190	- 70,4
Viticulture	69,8	14 947	5,7	5 592	8,1	4 737	5,9	4 619	3,1
Horticulture	37,0	14 512	21,2	7 321	7,0	1 295	- 13,3	5 896	51,9

Note de lecture : les résultats 2024 sont des moyennes par exploitation calculées sur échantillon 2024 complet. Les évolutions sont calculées sur des échantillons d'exploitations 2023-2024 constants (*méthodologie*).
Champ : France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion.
Source : Agreste – Rica, résultats 2023 et 2024

Graphique 5
Évolution du solde disponible par exploitant depuis 2000, en milliers d'euros 2024*



* Données en euros constants de 2024, calculées sur des échantillons complets d'exploitations par année (*méthodologie*).
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2020, puis France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion à partir de 2021.
Source : Agreste – Rica, résultats 2002 à 2024

Méthodologie

Les résultats économiques, présentés pour 2024, ont été établis à partir des données techniques et comptables collectées chaque année sur un échantillon d'exploitations agricoles dans le cadre du Réseau d'information comptable agricole (RICA) européen dont le volet français est piloté par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture. En France, le RICA couvre la métropole, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion. Sur ces territoires, le RICA porte sur les exploitations dont la production brute standard (PBS) est supérieure à 25 000 € pour la métropole et à 15 000 € pour les départements et régions d'outre-mer ; ce champ représente 99 % de la production standard et 95 % de la surface agricole.

En 2024, l'échantillon RICA compte 7 250 exploitations, pondérées pour représenter les quelque 300 000 exploitations agricoles du champ couvert par le RICA (exploitations de France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion, et PBS supérieures aux seuils mentionnés précédemment).

La production brute regroupe les productions vendues, intraconsommées, stockées, immobilisées, auxquelles on ajoute les rabais/ristournes, les pensions d'animaux perçues, les travaux à façon réalisés, les commissions et courtages, les locations de surfaces fourragères et de terres prêtes à semer, les autres locations, les prestations de service, les revenus de l'agrotourisme, les autres produits annexes, les remboursements forfaitaires de TVA, les indemnités d'assurance, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion courante, les produits financiers et les transferts de charges.

La valeur ajoutée correspond à la différence entre la production de l'exercice nette des achats d'animaux et les consommations intermédiaires.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) par équivalent temps plein (ETP) non salarié est calculé à partir de la valeur de la production de l'année (vendue ou stockée), augmentée des subventions, de laquelle sont soustraites les consommations intermédiaires et les autres charges d'exploitation (salaires, impôts fonciers, fermages...).

Le résultat courant avant impôts (RCAI) se déduit de l'EBE après prise en compte des charges financières et des amortissements (qui ne sont pas décaissables).

Un solde disponible est calculé en déduisant de l'EBE les annuités d'emprunts à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant. Le résultat mesure la performance annuelle de l'exploitation, le solde disponible donne une information complémentaire, en intégrant le mode de financement des investissements.

Ne sont enregistrés dans le RICA que les montants d'aides perçus et ceux considérés comme certains dans leur principe et déterminés dans leur valeur. Ces subventions sont essentiellement celles dues au titre de la campagne concernée, mais elles peuvent aussi parfois se rapporter à une campagne antérieure.

Les évolutions 2023-2024 sont, sauf mention contraire, calculées sur échantillons constants (c'est-à-dire à partir de l'échantillon des exploitations présentes à la fois dans l'échantillon du RICA 2023 et dans celui du RICA 2024, repondéré pour représenter le champ couvert par le RICA). Les évolutions de tous les indicateurs sont toujours exprimées en euros courants (non corrigés de l'inflation). Pour l'excédent brut d'exploitation (EBE), le résultat courant avant impôt (RCAI) et le solde disponible, ces évolutions sont également exprimées en euros constants (c'est-à-dire corrigées de l'inflation). Pour ce faire, les données 2023 ont été valorisées en euros de 2024 à l'aide de l'indice de prix du produit intérieur brut (source Insee).

Lorsque des séries longues avec les valeurs de certains indicateurs sur plus de deux années sont présentées dans le *Primeur*, les valeurs sont calculées sur les échantillons complets du RICA pour chaque année. Par ailleurs, les séries longues sont toujours corrigées de l'inflation et exprimées en euros constants de 2024.

Une partie des allègements de charges était parfois enregistrée en subventions hors PAC dans le RICA jusqu'à présent, alors qu'ils sont bien tous comptabilisés, à partir du RICA 2024, en déduction des charges auxquelles ils se rapportent conformément aux règles comptables. Ce changement conduit à accentuer la diminution des aides hors PAC entre 2023 et 2024, à hauteur d'environ 4 points (sur les près de 20 % de baisse observée).

1. Pour une présentation générale sur le RICA et la définition des concepts tels que la production brute standard (PBS) ou l'orientation technico-économique d'une exploitation (Otex), voir la rubrique dédiée sur le site Agreste : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-RICA/methodon/>

Pour en savoir plus

Rapports présentés à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) du 16 décembre 2025, en ligne sur le site Agreste, rubrique Chiffres et Analyses.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépot légal : À parution
ISSN : 1760-7132
© Agreste 2025